



AVIS DE LA MAIRIE - KELEIER AN TI-KER

MAIRIE. ☎ 02.98.04.00.70 📠 02.98.04.47.81 ✉ commune-treglonou@wanadoo.fr

Ouverture au public : le *matin*, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12 h,

SERVICE TECHNIQUE ☎ 06.85.20.89.47.

PERMANENCES EN MAIRIE :

- M. Guy TALOC, Maire, sur rendez-vous.
- M. Joseph GALLIOU, Premier Adjoint chargé de la voirie et des réseaux, sur rendez-vous.
- Mme. Carole BIHAN, Second Adjoint chargée des affaires sociales, de l'enfance-jeunesse et des associations, sur rendez-vous.
- Monsieur Mickaël ABARNOU, Troisième Adjoint chargé du patrimoine immobilier communal, sur rendez-vous.
- Mme Odile LEON, Quatrième Adjoint chargée de l'environnement, sur rendez-vous.
- M. André GALLIOU, Conseiller municipal délégué aux bâtiments et au mobilier communal, sur rendez-vous.

TRANSMISSION
DES ANNONCES
POUR LE 20 DE
CHAQUE MOIS



Guy TALOC,
Maire de Treglonou,

Carole BIHAN,
Adjointe au Maire
En charge de la Commission des Affaires
sociales,

Et l'ensemble du Conseil Municipal,

Ont le plaisir de vous inviter au repas offert
aux aînés de la Commune,

Le Dimanche 14 novembre 2021, à 12 heures
Salle aux Perles de l'Aber

Sur les rives de l'Aber-Benoît



Pour la bonne organisation de ce repas, bien vouloir communiquer votre réponse en Mairie pour le samedi 06 novembre 2021.
Passage sanitaire obligatoire.

LES ANIMATIONS

BRICO conte
Jusqu'à 5 ans

Dimanche
7 novembre
À 10h30
GRATUIT

DES CONTES:
« Même pas peur du noir »
« Les malheurs de la sorcière Kafouilla »

UN ATELIER BRICOLAGE

Salle
« Aux Perles
de l'Aber »

Sans inscription
Passage sanitaire à partir de 12 ans

Organisé par la commission enfance jeunesse

CONTE POUR ENFANTS

Le dimanche 07 novembre 2021, à 10 h30, la municipalité propose un conte pour enfant de 2 à 5 ans, sur le thème **des couleurs, des rêves et de l'amitié**. Un beau voyage, présenté par la conteuse Brigitte Juricic. A la suite de la séance, un petit atelier ludique sera proposé aux enfants. Lieu : salle Aux Perles de L'Aber. Contact : mairie de Treglonou au 02 98 04 00 70. Passage sanitaire obligatoire à partir de 12 ans.

*C'est la fête aux Pote-irons !
Pour fêter Halloween, quoi de plus génial que de décorer une citrouille !*



**Vente de potirons,
potimarrons et butternuts.
Le samedi 30 octobre dès 11 heures,
Sur le parking de l'Anselme, rue du Pont.
L'intégralité des recettes sera reversée
à la Commission Affaires sociales.**

RÉVISION DU CODE DE LA ROUTE : La commune de Tréglonou et le dispositif "Vas-Y" de la fondation ILDYS proposent une session code de la route aux personnes âgées de 60 ans et plus. Un moniteur de l'auto-école "Feu vert mobilité" et une ergothérapeute animeront une séance de révision du code de la route, dans la bonne humeur et bienveillance. Comme pour le code de la route, des questions seront posées à l'assemblée, papier et crayon en main pour les volontaires. Les intervenants prendront ensuite le temps de répondre aux questions de chacun. A l'issue de cette session, un accompagnement personnalisé avec l'ergothérapeute et le moniteur auto-école sera proposé aux participants sur la base du volontariat, pour faire le point sur leurs habitudes de conduites. Une à trois heures de séances de conduite pourront ensuite être proposées gratuitement. Cette conférence, gratuite, se déroulera, le **vendredi 3 décembre à 14h30**, dans la salle Aux Perles de l'Aber.

L'USAB Tréglonou organise le **samedi 30 octobre 2021** une journée de **RAMASSAGE FERRAILLE**. Si vous avez des objets en ferraille à vous débarrasser, même encombrants (cuve vide, machine à laver...) nous nous déplacerons jusqu'à chez vous. Contacts : Ronan TRANVOIZ au 02 98 04 11 19 ou Laetitia MENEZ au 06 27 59 65 20.

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

DECORATIONS DE NOEL

La commission environnement et la commission enfance jeunesse souhaitent anticiper d'ores et déjà la création de décorations de Noël de la commune : l'idée est de fabriquer des objets, des animaux, des personnages en bois... sur le thème de Noël. Matériel fourni. Si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à venir nous aider ! Contact : Odile Léon - mail : odileleon@yahoo.fr ou Carole Bihan - mail : carolebihan2@gmail.com

APRES-MIDIS ENVIRONNEMENT

La commune de Tréglonou organise chaque 1^{er} mardi après-midi du mois une demi-journée environnement, entretien, jardinage, plantation, travaux divers... Si vous avez du temps libre, votre disponibilité et votre bonne humeur nous intéressent. Rejoignez le groupe ouvert à tous ! Renseignements : Odile LEON – odileleon@yahoo.fr ou 06.73.52.95.67.

TRAVAUX RESEAUX D'EAU : la Communauté de communes du Pays des Abers prévoit des **TRAVAUX DE REFECTION DU RESEAU D'EAU** sur la Route départementale n° 3, du Rascol jusqu'à Bellevue, **à partir du mercredi 27 octobre**. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Bouygues Energies Services. La circulation des véhicules se fera par alternat, quelques portions de la rue de Kerellen et de la rue de Pors Egras seront barrées momentanément. Des déviations seront mises en place.

DECLAREZ VOS RUCHES ENTRE LE 1^{er} SEPTEMBRE ET LE 31 DECEMBRE : Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue ; toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation. Procédure simplifiée de déclaration en ligne sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Quels avantages pour les apiculteurs ? Connaître l'évolution du cheptel apicole, améliorer la santé des abeilles, mobiliser des aides européennes.

DEFIBRILLATEUR : Un défibrillateur est à la disposition de tous, 24h/24h, sous le porche de la mairie. Ce matériel peut sauver des vies humaines. Prenez-en soin !

SERVICE NATIONAL : Dans le cadre du PARCOURS DE CITOYENNETÉ, **les garçons et les filles** doivent participer à la journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) entre 16 et 18 ans. Au préalable, ils **doivent se faire recenser en Mairie dans le mois de leur 16^e anniversaire**, sur présentation du livret de famille et de la carte nationale d'identité. Cette année, sont concernés les jeunes nés en **2005**. Une attestation de recensement, qui sera exigée pour l'inscription aux examens et concours, leur sera remise ; à l'issue de la JAPD, c'est un certificat de participation qui est délivré.

SERVICES DE GARDE



MEDECINS : N° d'urgence la nuit ou le week-end, appelez le 15



PHARMACIES : Vous devez composer le **3237** pour connaître la pharmacie de garde.

AFFAIRES SOCIALES



PORTAGE DE REPAS A DOMICILE : Les personnes intéressées (il n'y a pas d'âge limite...) peuvent obtenir les informations en mairie.



NAVETTE TREGLOU/LANNILIS/TREGLOU : La navette sera disponible **les mercredis 10 et 24 novembre**, pour transport vers le marché de Lannilis. **Inscriptions en Mairie pour le samedi précédent le transport avant 12 heures**. Le prestataire embarque les personnes Place de la Mairie ou à leur domicile. Départ vers 9 h 30 ; retour vers 11 h 40.

CAMPAGNE 2021 des Restos du Cœur de LANNILIS : les distributions auront lieu de 13 h 30 à 16 h 15 aux dates suivantes **le mardi 02 novembre**. Les inscriptions auront lieu aux mêmes dates de 9h à 12h. Se présenter muni des justificatifs originaux des charges et ressources. Restos du Cœur de Lannilis - 2 Allée Verte - Tél 09 62 13 99 14 - mail : restoducoeur.lannilis@orange.fr

PERMANENCE DE L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 29 A PLOUGUERNEAU : vous rencontrez une difficulté, vous avez une question concernant la maladie, l'accompagnement de la personne malade, les dispositifs de soutien ? France Alzheimer 29 propose une permanence et un accueil pour apporter une aide de proximité aux familles du secteur des Abers. Une bénévoles est à votre écoute dans les locaux de la mairie de Plouguerneau sur rendez-vous, tous les 2èmes mardis du mois, de 10h à 12h. Contact et inscription au 02.98.44.90.27 ou par mail à france.alzheimer29@orange.fr

LA CROIX-ROUGE FRANCAISE à Lesneven recherche 2 coiffeurs ou coiffeuses pour réaliser une journée estime de soi **le 27 novembre 2021**. Nous recherchons également une personne intéressée pour devenir **trésorier ou trésorière adjoint(e)**. Renseignements disponibles au 06 45 20 48 98.

LA VIE DES ASSOCIATIONS – BUHEZ AR C'HEVREDIGEZHIU

CORRESPONDANTS DE PRESSE :

LE TELEGRAMME :

M. Daniel DAGORN : ☎ fax 02.98.04.94.03 ☎ 06.61.84.45.91.
✉ danieldagorn@gmail.com

OUEST France :

M. Jean-Marc GUILLOSSOU :
☎ 07.87.75.03.37 ✉ Jean-marc@guillossou.org

L'U N C Lannilis/Tréglonou organise un repas le Jeudi 11 Novembre à la salle Alain Le GALL à Lannilis. Prix du repas : 22 €. Menu : kir, assiette terre et mer (saumon, foie gras, crevettes, langoustines), filet de porc saumuré et gratin dauphinois, entremets crème caramel, café, digestif, vin blanc, rouge et rosé. **Inscriptions avant le mardi 2 novembre**. Lannilis : MORVAN J-Louis : 02 98 04 19 77 - KERBOUL J-Louis 02 98 04 04 16 – Tréglonou: TROADEC Pierre : 02 98 04 08 66.

L'association des Officiers- Mariniers de Lannilis /Tréglonou tiendra son **assemblée générale le samedi 27 novembre à 10h30** à la salle Aux Perles l'Aber à Tréglonou. La présence de tous les adhérents & adhérentes est souhaitée. Ainsi que toute personne désirante y adhérer. Réélection du bureau. Paiements des cotisations à partir de 10h00. Pot de l'amitié à l'issue.

L'USAB : PLANNING DES RENCONTRES – NOVEMBRE 2021 :

Date	Equipe	Domicile	Extérieur	Heure du match
07/11	A	Ploudaniel		15H00
	B	Plouarzel		
	Loisirs			10H00
14/11	A		Le Drennec	15H30
	B		Lanrivoaré	
	Loisirs		Lesneven	10H00
21/11	A	Saint-Frégant		15H00
	B	Plouguin		
	Loisirs	Bourg-Blanc		10H00
28/11	A	Coupe		13H30
	B		Lampaul-Plouarzel	
	Loisirs	Gouesnou		10H00

FORMATION-EMPLOI – STUMMADUR-LABOUR

MAISON DE L'EMPLOI : OFFRES D'EMPLOI sur <https://www.pays-des-abers.fr/maison-de-l-emploi-de-la-communaute-de-communes-du-pays-des-abers.html>

Le Syndicat des Eaux du Bas-Léon, propriétaire d'une quarantaine d'hectares autour de la prise d'eau qu'il exploite, **recrute un.e agent chargé.e de la gestion des niveaux d'eau dans les retenues et de leurs équipements hydrauliques**, ainsi que de l'entretien des espaces naturels et des bâtiments. Poste basé sur la commune de Kernilis, une expérience est attendue en entretien d'espaces naturels ou agricoles, être à l'aise avec la petite mécanique et disposer du permis C. Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à Madame la Présidente du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, à l'adresse mail suivante : administration_rh.basleon@orange.fr. Offre complète consultable sur le site internet : <https://www.syndicateauxbasleon.bzh/>

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS (CCPA) KUMUNIEZH KUMUNIOU PLABENNEG HAG AN ABERIOU (KKPA)

SERVICES ADMINISTRATIFS : CCPA/Hôtel de Communauté 58, avenue de Waltenhofen 29860 PLABENNEC.
Ou ☎ 02.98.37.66.00 📠 02.98.37.66.09 ✉ ccpa@wanadoo.fr sur www.pays-des-abers.fr

ASTREINTE EAU ET ASSAINISSEMENT : pour toute urgence le soir dès 17h30 et le week-end - 06 08 41 49 75.

COLLECTE DES DECHETS MÉNAGERS : Les collectes auront lieu **les mercredis 10 et 24 novembre**. Pour les secteurs de **Kerantour, Kerantour Bihan et Kervoa**, elles auront lieu les **lundis 08 et 22 novembre**.

GESTION DES BACS DE COLLECTE : A compter du **1^{er} octobre**, la gestion des bacs de collecte des ordures ménagères est assurée directement par le Pays des Abers. Les usagers sont invités à se diriger vers le site internet www.pays-des-abers.fr, rubrique « mes démarches » pour toute demande d'ouverture, fermeture et modification de contrat.

HORAIRES DES DECHETERIES :

Périodes du 1 ^{er} janvier au 30 mars et du 1 ^{er} octobre au 31 décembre						
Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lannilis	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h
Plabennec	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h
Plouguerneau	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12/14h-18h	09h-12/14h-18h
Plouguin	Fermé	Fermé	09h-12/14h-18h	Fermé	09h-12h	09h-12/14h-18h
Bourg-Blanc	Fermé	09h-12/14h-18h	Fermé	Fermé	14h-18h	09h-12/14h-18h

REDUISONS NOS DECHETS, UNE SEMAINE POUR TOUT APPRENDRE ! La semaine de réduction des déchets est un événement européen organisé pour sensibiliser les habitants à la question de la production de déchet. Le Pays des Abers organise sur son territoire une semaine complète d'animations sur ce thème **du samedi 20 au 27 novembre 2021**.

Le dimanche 21 novembre se déroulera la journée « ça coute pas un radis » à Lannilis. Une journée sans argent, vous déposez ce qui ne vous sert plus chez vous et repartez avec d'autres trésors. Les objets déposés doivent rentrer dans une voiture (pas d'encombrants) et être en relatif bon état (jeux, jouets, livres, vêtements, déco, petit mobilier, jardin...). Sur la semaine, plusieurs ateliers sont proposés (gratuits sur inscription) pour apprendre à faire autrement : produire moins de déchets dans la cuisine ou dans la salle de bain, faire des économies, réparer, utiliser des produits non dangereux pour la santé et l'environnement... Il y en aura pour tous les goûts, retrouvez le programme sur le site internet du Pays des Abers et sa page Facebook. Un challenge « Apéro Zéro Déchet » est aussi organisé sur notre site, si vous avez une bonne recette, partagez-la nous, pour lancer un apéro dînatoire sans emballages. Renseignement et inscription : 02 90 85 30 15 ou preventiondechets@pays-des-abers.fr

INFORMATIONS DIVERSES – KELEIER A-BEP-SEURT

L'APEL DE L'ECOLE SACRE CŒUR à Lannilis organise un **Repas Cochon Grillé** + garniture **le dimanche 28 novembre** salle de Kergroas à partir de 12h00 ou à emporter uniquement sur réservation au 02.98.04.01.93.

LE CENTRE DE VOILE DE LANDEDA-L'ABERWRAC'H organise une formation permis Hauturier les samedis de 10h à 12h30 du 6 novembre au 11 décembre prochains. Pour plus d'information et inscription contacter le club au 02.98.04.90.64.

LANNILIS-VIDE GRENIER - Le **dimanche 05 décembre** - L'Association des parents d'élèves de l'école de Kergroas organise son vide-grenier de 9h à 17h00. Salle omnisports de Kergroas à Lannilis. Tarifs : 3.50 €/m avec table, 2.50 €/m sans table, entrée 1.50 €/ gratuit moins de 12 ans. Bulletin d'inscription sur Facebook/APE Kergroas. Renseignements au 06 31 08 24 05.

L'APEL DE L'ECOLE DE NOTRE DAME DES ANGES de Landéda organise une foire à la puériculture et aux jouets le **dimanche 21 novembre de 9h à 14h** à la salle Kervignorn de Landéda. Réservez votre stand dès à présent auprès de l'APEL : 06 32 95 70 01 (après 18h) - animations.nda@gmail.com. Tarif exposant : 3,5 € le mètre linéaire - 2 € le portant (non fourni). Pass sanitaire obligatoire.

ENTRAIDE POUR LA VIE : l'association Entraide Pour La Vie propose sur Plabennec un atelier de mieux-être sur le thème « se recentrer pour se détacher du regard des autres » **le samedi 6 novembre de 14h à 17h** au prix de 50 € à L'Espace Louis Coz. Pour tout renseignement et inscription : Solen Lozach, praticienne psycho-corporelle 06 61 16 54 44 solen@eft-massage.fr ou Sandra Guilcher, sophrologue Caycédiennne au 07 83 14 30 56 guilcher.sandra@gmail.com

LES SAPEURS-POMPIERS DE LANNILIS ont le plaisir de pouvoir à nouveau vous distribuer le traditionnel calendrier. La distribution se fera jusqu'au 31 décembre. Merci par avance pour votre accueil

PETITES ANNONCES - KEMENNADENNOU

LE TRIWEN – bar tabac loto, presse, jeux à gratter, gaz, dépannage épicerie, vente de tickets de cars, retrait colis Amazon, relais PICK UP, paiement de proximité en partenariat avec les Finances publiques pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). **HORAIRES** : du mardi au vendredi de 7h30 à 20h, le samedi de 8h30 à 22h et le dimanche de 8h30 à 14h. Ouverture à 8h30 durant les vacances scolaires.



CHEZ NANO - Épicerie paysanne proposant des produits bio et principalement locaux. **HORAIRES** : Ouvert les **mardis et vendredis de 17 h à 19 h et les samedis de 10h à 13h**. Légumes, viande, fromage, yaourts, pain, pâtes, crêpes, tisanes, bières, vins, produits cosmétiques... De quoi remplir votre panier avec des produits de qualité ! **Des cours de tricot** seront proposés tous les 1ers samedis du mois de 10h30 à 12h. Débutantes débutants et confirmés-es sont attendus-es. Tous les samedis de 10h à 13 h une petite pause gourmande à prix libre vous attend chez NaNo. A très vite.

Que se passe-t-il chez NaNo ? NOVEMBRE 2021 - Samedi 6 : à partir de 10h30, atelier tricot pour confirmés.e débutants.e. Prix libre. Mercredi 24 : 14h-16h, fabrication d'étoile et boule de Noël en bois, à partir de 6 ans, 6 places, prix minimum : 5 € (achat matériel). Vendredi 26 : à partir de 19h15, dans le cadre du festival Alimententerre, apéro dînatoire partagé : 19h15, projection du film - 20h15 : « Manger autrement l'expérimentation » - Échange, débat, discussion : 21h45, Prix libre. Tous les samedis : « pause gourmande » gâteaux, café, tisane... Prix libre. Besoin de plus d'infos : cheznano29@gmail.com. A très vite chez NaNo

CAMION PIZZA VERT est présent **tous les jeudis rue du Pont, à partir de 18h00**. Suivez notre actualité sur Facebook (Camion Pizza Vert). Tél : 06.07.61.85.29 A très bientôt Jessica et Johan.

MAGASIN DE PRODUITS LOCAUX - Plouvien : Ti Local, ses 27 producteurs locaux et ses bénévoles vous accueillent le vendredi de 15 h à 19 h, et le samedi de 9h30 à 12h30 puis de 15h à 18h30. QUE DU BON PRES DE CHEZ NOUS ! Lieu : près de la mairie - contact : tilocalplouvien@gmail.com.

O'BARBER TRUCK, premier salon de coiffure homme-barbier du Finistère, arrive à Tréglonou ! Retrouvez-moi tous les lundis de 10h à 18h (ou 19h) dans le virage de la rue du Pont. Coupes homme, coupes enfants (garçons et filles), tailles de barbe et rasages vous seront proposés ! Réservation possible sur www.obarbertruck.fr ou au 07-55-61-09-54. A bientôt ! Romain, O'Barber Truck

Héloïse Raoul, **KINESITHERAPEUTE**, vous informe de son installation dans le cabinet Kinés Des Mers au 4, place de l'Auditoire à Lannilis. Tél.: 02.98.45.04.95.

CHORALE POUR ADULTES TOUS NIVEAUX : Envie de chanter et de se mouvoir en groupe ? Rejoignez notre chorale spéciale "Les voix de l'Ouest" style Pop Rock Musique actuelle. Tous les vendredis, de 18h00 à 20h30, Salle Kerellen à Tréglonou (à côté du Stade de football). Essai gratuit et sans engagement. Possibilité de rejoindre la chorale en cours d'année. Merci de confirmer votre participation au 07.85.75.53.71. Gina Grisvard – Professeure de chant – Direction de chœur.

CHORALE POUR JEUNES DE 12 ANS A 18 ANS : Envie de chanter et de se mouvoir en groupe ? Rejoins la chorale spéciale "Les Jeunes Voix de l'Ouest" style Pop Rock Musique actuelle. Tous les mercredis 18h00 à 20h30 – Salle Kerellen à Tréglonou (à côté du stade de football). Essai gratuit et sans engagement. Possibilité de rejoindre la chorale en cours d'année. Merci de confirmer ta participation au 07.85.75.53.71 Gina Grisvard – Professeure de chant – Direction de chœur.

URGENT, RECHERCHONS UNE PERSONNE AFIN DE : récupérer nos enfants à l'école sur Lannilis, les déposer à notre domicile à Tréglonou, aide aux devoirs pour ma fille de CE2, dépose aux sports, le tout pour 1 heure par jour environ les lundis, mardis et jeudis de façon ponctuelle (selon disponibilité des parents). Tarif horaire SMIC. Permis et voiture obligatoire. Appelez au 06 70 43 66 74 Mme Tipaka.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.10.2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le neuf octobre deux mil vingt et un, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Guy TALOC, Maire.

Étaient présents : Joseph GALLIOU, Carole BIHAN, adjoints au Maire, Tanguy SERADIN, André GALLIOU, Cédric TROADEC, Morgane DUFETEL, Martine POULIQUEN, Marianne GOUEZ, Ronan TRANVOIZ, Elodie CLOAREC, Conseillers municipaux.

Excusé-e-es : Mickaël ABARNOU (pouvoir à Guy TALOC), Odile LÉON (pouvoir à Carole BIHAN), Daniel PELLÉ (pouvoir à Joseph GALLIOU), Adeline LE PORS (pouvoir à Marianne GOUEZ) - **Absents :** Néant - **SECRETARE DE SEANCE :** André GALLIOU

1 – Décision modificative 2021-2

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative de crédits comme suit sur le budget primitif :

Section de fonctionnement :

Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recette
011	6042	Achat de prestations de services	2 007.00 €	
011	60612	Energie -électricité	1 800.00 €	
011	60631	Fournitures d'entretien	500.00 €	
011	60632	Fournitures de petit équipement	1 000.00 €	
011	60633	Fournitures de voirie	9 328.00 €	
011	611	Contrats de prestations de services	-1 000.00 €	
011	6135	Locations mobilières	402.00 €	
011	615231	Voiries	-1 270.00 €	
011	61558	Entretien et réparation sur biens mobiliers	15.00 €	
011	6161	Prime d'assurance	258.00 €	
011	6168	Autres assurances	41.00 €	
011	6182	Documentation générale et technique	2.00 €	
011	6288	Autres services extérieurs	1 156.00 €	
012	6455	Cotisations pour assurances du personnel	330.00 €	
65	6518	Autres droits et valeurs similaires	174.00 €	
65	65548	Contributions aux organismes de regroupement	60.00 €	
65	657358	Autres groupements	-2 000.00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement (prévision)	-12 803.00 €	
		TOTAL	0.00 €	0.00 €

Section d'investissement :

Chap.	Article	Op°	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051	225	Concessions, brevets	3 988.00 €	
21	2135	210	Installations générales, agencements, aménagements	-520.00 €	
21	2135	212	Installations générales, agencements, aménagements	135.00 €	
21	2152	193	Installations de voirie	38.00 €	
21	2152	213	Installations de voirie	1 270.00 €	
21	21538	192	Autres réseaux	17.00 €	
21	21578	223	Matériel et outillage de voirie	-264.00 €	
21	21578	223	Matériel et outillage de voirie	-182.00 €	
21	2158	204	Autres installations, matériels et outillages techniques	-425.00 €	
21	2158	224	Autres installations, matériels et outillages techniques	4 000.00 €	
23	2313	75	Immobilisations en cours	17 000.00 €	
23	2313	75	Immobilisations en cours	12 090.00 €	
23	2313	75	Immobilisations en cours	1 106.00 €	
23	2313	75	Immobilisations en cours	458.00 €	
23	2313	75	Immobilisations en cours	720.00 €	
23	2313	75	Immobilisations en cours	3 788.00 €	
23	2313	75	Immobilisations en cours	12 139.00 €	
23	2315	ONA	Opérations non individualisées	-68 161.00 €	
021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement (prévision)		- 12 803.00 €
			TOTAL	-12 803.00 €	-12 803.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de valider cette décision modificative de crédits.

2 – Subvention à une association

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception tardive en Mairie d'une demande de subvention de la part de l'association « Club de Guitare », de Lannilis.

Cette association compte 4 membres domiciliés à Tréglonou.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au versement d'une subvention de 12 € par licencié pour l'année 2021, soit un total de 48 € à l'association « Club de Guitare » de Lannilis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention comme ci-dessus.

3 – Tarifs communaux – salle de Kerellen

Une professeure de chant a demandé l'autorisation d'occuper la salle de Kerellen deux fois par semaine dans le but de former deux chorales (jeunes et adultes).

Cette personne occupant la salle à titre privé, il convient de fixer un tarif d'occupation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, de valider le tarif ci-dessous pour l'année 2021 :

- Mise à disposition de la salle de Kerellen pour des activités ludiques proposées par des personnes n'ayant pas un statut associatif

Tarif annuel : 1 €.

4 – Charte Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Exposé des motifs :

La C.C.P.A. est devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 1er novembre 2015 suite aux délibérations conformes des conseils municipaux consécutives à la délibération de transfert de la compétence adoptée par le conseil de communauté le 29 juin 2015.

L'élaboration du PLU intercommunal (PLUi) du Pays des Abers a été prescrit par délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 et s'est engagé dans le courant de l'année 2016.

Le 30 janvier 2020, les élus communautaires étaient appelés à se réunir une nouvelle fois pour une séance dédiée à l'approbation du PLUi du Pays des Abers. Après l'exécution des mesures de publicité, les dispositions de ce nouveau document d'urbanisme intercommunal s'appliquent depuis le 13 mars 2020.

Un PLUi est un document perpétuellement questionné par les demandes d'autorisations d'urbanisme, les projets opérationnels entre autres. Des évolutions sont souvent nécessaires pour s'adapter à un nouveau contexte réglementaire, adapter une règle d'urbanisme ou encore ouvrir à l'urbanisation un secteur. C'est donc un document qui sera soumis aux procédures dédiées du code de l'urbanisme en fonction des objets à faire évoluer.

Cette charte a donc pour ambition de déterminer les conditions d'évolution de ce document en accord avec les communes membres de l'EPCI en charge notamment de l'appliquer. Les articles de cette convention détaillent les engagements respectifs et les étapes de la procédure à mettre en œuvre.

L'objectif est de clarifier les possibilités et la temporalité des évolutions du PLUi pour les communes, les porteurs de projets et les habitants du territoire désireux de voir le document évoluer.

Cette charte a aussi pour objet de définir les rôles et responsabilité de chacun car le code de l'urbanisme modifié par la loi Engagement et proximité laisse la possibilité aux Maires d'engager une procédure de modification simplifiée tout en maintenant le conseil communautaire décisionnaire en matière d'approbation de procédure. Cette possibilité fait peser sur la gestion des évolutions du PLUi un risque de confusion et un manque de stabilité juridique au regard des nécessaires modalités de concertation à mettre en œuvre pour chaque procédure. Enfin, cette charte détaille le champ d'application de chaque procédure et la durée estimée de celle-ci.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-60, et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Abers ;

Vu la délibération n°5dcc171215 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays des Abers ;

Vu la délibération n°1dcc300120 du conseil communautaire en date du 30 janvier 2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays des Abers ;

Considérant les dispositions de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme modifié par l'article 17 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Loi Engagement et Proximité »,

Considérant le projet de charte annexée à la présente délibération ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement, Urbanisme, Habitat et Mobilités du 16 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire à signer cette charte.

5 – Rapport d'activité du Pays des Abers

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception en mairie des rapports d'activités 2020 de Pays des Abers, présentés sous forme de trois documents :

- Le rapport général d'activité 2020

- Le rapport déchets – économie circulaire 2020

Il indique que ce rapport est disponible sur le site de la Communauté de Communes ou en Mairie pour consultation par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports d'activités 2020 de Pays des Abers.

6– Rapport d’activité du Sdef

Il est fait part à l’assemblée de la réception en mairie du rapport d’activités 2020 du Syndicat départemental d’énergie et d’équipement du Finistère. Il indique que ce rapport est disponible sur le site internet www.sdef.fr ou en Mairie pour consultation par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d’activités 2020 du Syndicat départemental d’énergie et d’équipement du Finistère.

7 – Création et gestion de maisons de services au public et définitions des obligations de service public y afférentes

Objet : décision du conseil municipal autorisant la prise de compétence « Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » à la communauté de communes du Pays des Abers.

« Les Maisons de Services au Public (MSAP) sont des espaces mutualisés de services publics, qui proposent une offre de proximité et de qualité à l’attention des habitants du territoire. Dans ce lieu, les usagers bénéficient d’aides et de conseils personnalisés sur différents domaines, en adéquation avec les besoins du territoire (prestations sociales, formation, emploi, mobilité, énergie...) grâce à des permanences et des animateurs spécifiquement formés par les opérateurs partenaires.

Le contenu de la délibération du conseil de communauté du 08 juillet 2021 rappelle les contours du transfert de cette compétence.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier l’article L.5211-17,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et en particulier ses articles 64, 66 et 100 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le schéma départemental d’amélioration de l’accessibilité des services au public du Finistère du 21 juillet 2017 »

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 27-2 ;

Considérant la délibération du conseil communautaire du 08 juillet 2021 actant, à l’unanimité, la prise de compétence « Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » ;

Considérant que ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l’organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l’établissement public de coopération intercommunale, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale de la communauté.

Considérant que la modification des statuts de l’EPCI est prise par arrêté préfectoral ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, après en avoir délibéré, d’autoriser la prise de la compétence « Création et gestion de Maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » par la Communauté de communes du Pays des Abers.

8 – Questions diverses

CLOTURE DE LA SEANCE.

L’ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n’étant posée, le Maire décide de clore la séance à 22 h 26.